

Questions orales

● (1420)

[Traduction]

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, j'exhorte le ministre à donner plus de précisions. Il étudie la question depuis plus d'un an et demi. Il y a deux ans que je soulève le problème devant les membres du comité permanent de l'expansion économique régionale. Quelles solutions le ministre préconise-t-il? Nous nous trouvons dans une situation . . .

Des voix: A l'ordre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire à poser, pourrait-il le faire immédiatement?

M. Hogan: Le ministre pourrait-il nous dire avec un peu plus de précision ce que le gouvernement compte faire pour protéger les ouvriers des aciéries de Sydney? Il a eu tout le temps d'étudier la question.

[Français]

M. Lessard: Monsieur le président, je voudrais rappeler à l'honorable député que la SYSCO est une société qui relève de la compétence du gouvernement provincial, qui s'occupe de l'administration. Il me faudra sûrement attendre des propositions des dirigeants de cette entreprise, ainsi que du gouvernement provincial avant de pouvoir juger et décider quelle forme d'aide le ministère et le gouvernement fédéral pourront donner.

[Traduction]

L'ÉTUDE SUR L'APPLICATION DES TECHNIQUES Q-BOP À L'USINE DE LA SYDNEY STEEL—DEMANDE DE DÉPÔT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Le ministre laisse donc entendre que le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse ne lui ayant soumis aucune solution, son ministère n'a donc rien proposé pour régler le problème. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le ministère de l'Expansion économique régionale a reçu le rapport de l'étude spéciale sur l'application éventuelle des techniques Q-BOP à l'usine de Sydney qui a été effectuée par la United States Steel Corporation grâce aux subventions du MEER. Dans ce cas, peut-il le déposer à la Chambre?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, cette étude est en voie d'être complétée. Nous espérons que nous pourrions obtenir les renseignements sur le procédé suggéré, et lorsque nous connaîtrons la valeur et la possibilité réelles de l'utilisation de ce procédé, je serai probablement disposé, avec l'autorisation habituelle, à communiquer le résultat de cette étude à l'honorable député ainsi qu'aux autres députés.

L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC—LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ROUTE DE GROS-CACOUNA À MONT-JOLI—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

[M. Lessard.]

Serait-il en mesure de dire à la Chambre s'il y a des faits nouveaux dans l'entente Canada-Québec en ce qui a trait à la terminaison de la route de Gros-Cacouna à Mont-Joli?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Effectivement, monsieur le président, je suis en mesure de dire à l'honorable député que j'ai reçu de mon collègue provincial, l'honorable M. Léonard, les propositions qu'il compte discuter avec moi au cours des prochaines semaines ou des prochains jours. J'ai reçu ses propositions lundi, monsieur le président.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

PÉTROLE ET GAZ—LA PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA PROSPECTION DANS LE NORD

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Jeudi dernier, le ministre a déposé deux études sur les ressources canadiennes en pétrole et en gaz naturel—je suis content de voir que l'honorable député a repris sa place—ainsi qu'un résumé intitulé «Une stratégie de l'énergie pour le Canada». Ces études révèlent que le coût de l'énergie va monter de façon alarmante dans l'avenir, qu'il sera très difficile et onéreux pour le Canada de se suffire à lui-même du point de vue énergétique et que le gros de notre potentiel se situe dans trois régions éloignées où la prospection et l'exploitation demeurent coûteuses et difficiles.

C'est un fait que la prospection dans ces régions éloignées, au nord du 60° parallèle, a diminué de moitié au moins depuis 1973 parce qu'on ne savait pas trop à quoi s'en tenir sur les dispositions législatives et réglementaires. Quand le ministre présentera-t-il au Parlement, comme il le promet depuis six ans, de nouveaux projets de loi concernant le règlement sur les terres pétrolières et gazifères afin d'atténuer ce climat d'incertitude en établissant un régime financier et foncier stable? Les modalités de ces règlements faciliteraient-elles la prospection, en accordant par exemple des stimulants à l'industrie pour poursuivre ses activités aux risques élevés dans ces régions reculées?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'espère que nous présenterons sous peu un projet de loi sur ces règlements, mais je dois préciser que si les provinces, comme c'est le cas de Terre-Neuve, adoptent des mesures plus rigoureuses encore que celles que nous avons mises en place et qui nuiraient à l'important programme de 60 millions de dollars prévu pour cette année, cela aurait de graves effets sur la prospection du pétrole et du gaz naturel au Canada. Je comprends que le député qui m'a posé cette question puisse être ombrageux à ce sujet, car il est l'auteur d'une série de règlements qui supprimeront probablement des travaux de prospection d'une valeur de 60 millions de dollars cette année.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, la réponse maligne du député . . .

Des voix: Oh, oh!